

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 16 septembre 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 24 présents, 9 représentés

20 membres de droit et invités : 7 présents

Présents : Mme Elisa Baron, M. Matteo Bartolucci, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Anthony Duplan, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, M. Maxime Ghesquiere, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, M. Hugo Lopes, Mme Souad Loulidi, Mme Catherine Othaburu, Mme Isabelle Planquart, Mme Kinsy Rapinier, M. Adrien Schu, M. Charles Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, Mme Bérengère Vallée, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Carolina Cerda-Guzman, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Jean Sagot-Duvauroux, M. Patrick Seguin, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Sébastien Martin, M. Sébastien Platon, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier, M. Ronan Raffray.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau, M. Julien Tauzin.

L'ordre du jour :

M. Combeau, doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

Il accueille le nouveau représentant de Bordeaux Métropole, Maxime Ghesquière.

1. Approbation du procès-verbal

En raison de l'annulation de la séance du Conseil du mois de juillet, M. Combeau met au vote le procès-verbal du 10 juin 2024.

- Le procès-verbal du Conseil du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des enseignants-chercheurs au conseil pédagogique de l'IEJ

Mme Baron rappelle que ce conseil pédagogique réunit les responsables des préparations, des étudiants élus, représentants de chaque préparation, des enseignants participant aux prépas de l'IEJ, des avocats, des magistrats et des policiers. Elle soumet la demande de la directrice de l'IEJ pour la désignation des trois enseignants-chercheurs au conseil pédagogique : Elisa Baron, Ludovic Garrido et Bérengère Melin-Soucramanien.

- La demande est approuvée à l'unanimité.

3. Validation de la liste des responsables de mention et de parcours

Mme Baron et M. Combeau détaillent les modifications :

✓ LICENCE

- La direction de la Licence, parcours international pour étudiants étrangers : Mme C. Cerda-Guzman

- La direction du parcours Licence Professionnelle Activités juridiques-métiers du droit privé, parcours métiers de l'assurance : Mme A. Gogos-Gintrand
 - ✓ **MASTER**
 - La co-direction du parcours droit international de la mention droit international : Mme A-M. Tournepiche et M. A. Marie
 - La co-direction de la mention de droit des affaires : M. D. Robine et M. G. Le Noach
 - La direction du parcours droit des affaires approfondies de la mention droit des affaires : M. G. Drouot
 - La co-direction de la mention droit privé : Mme A Gouttenoire et M. E. Fongaro
 - La direction de la mention droit notarial : M. P. Delmas-Saint-Hilaire
 - La direction de la mention droit LEXFI : Mme B. Freleteau.
 - ✓ **Diplôme Universitaire** (*information donnée par souci de transparence, le vote n'est pas indispensable*)
 - Diplôme de juriste conseil en entreprise : Mme F. Deboissy et M. D. Robine
 - DU protection de l'enfance à Agen : Mme E. Burgaud.
- La liste est approuvée à l'unanimité.

4. Validation de maquettes

a) Maquette du Certificat de droit français 2024-2025

Mme Baron précise que ce certificat est proposé aux étudiants en mobilité Erasmus entrante, les cours sont dispensés en anglais et la modification réside dans l'inversion semestrielle de deux matières existantes ainsi que l'ajout du cours « raisonnement et vocabulaire juridiques ». Il est précisé que le certificat n'a pas ouvert pendant l'année universitaire 2023-2024.

- La modification de la maquette du certificat de droit français est adoptée à l'unanimité.

b) DU Business Law Maquette 2024-2025

Mme Freleteau précise qu'il y a une modification de l'annexe financière : les frais d'inscription du DU, co-dirigé par Mme Bradburn et Mme Cabon, passent de 200 € à 300 €. Aussi, une compensation est prévue entre la note du grand oral et celle d'anglais. Toutefois un 0/20 dans l'une de ces deux épreuves reste une note éliminatoire.

- Les modifications apportées à la maquette du DU Business Law sont adoptées à l'unanimité.

c) DU Droit et gestion de la forêt

M. Combeau informe que le DU Droit et gestion de la forêt, dirigé par M. Yann Delbrel est réservé uniquement à la formation continue. Il est demandé une ouverture de ce diplôme à la formation initiale, dès lors que cette formation attire des étudiants inscrits dans d'autres universités. En raison d'un faible nombre de candidature, ce diplôme n'ouvrira pas cette année.

- La demande de modification de la maquette du DU droit et gestion de la forêt est adoptée à l'unanimité.

d) M1 Enjeux Techniques de droit social (ETDS)

Mme Polder précise qu'il s'agit d'ajouter 4 ECTS au second semestre du parcours M1 ETDS et d'offrir le choix aux étudiants de deux unités d'enseignement parmi trois en compétences complémentaires.

- La demande de modification de la maquette Master 1 ETDS est adoptée à l'unanimité.

5. Validation de conventions

a) Convention de collaboration IDE Périgieux – Communauté d'agglomération « Grand Périgieux » 2024-2026

M. Combeau informe qu'aucun vote n'est requis pour l'adoption de la convention financière liant l'université et le Grand Périgieux qui est présentée à titre d'information.

M. Martin, directeur de l'IDE Périgieux, rappelle l'historique de l'antenne périgourdine. Celle-ci bénéficie depuis quelques années d'un effort financier important du Grand Périgieux dans le cadre d'une convention triennale, signée avec l'université de Bordeaux, pour le fonctionnement de l'IDE à hauteur de 390 000 € ; soulignant ainsi son attachement à la présence de l'enseignement supérieur sur son territoire. Il ajoute que

l'offre de formation s'adresse à environ 1600 étudiants. Une réflexion est engagée sur la licence notamment la troisième année.

Répondant à une question de Mme Loulidi, Mme Baron précise qu'il existe des partenariats dans les antennes : à Périgueux, avec le Conseil régional des notaires pour le fonctionnement de la licence professionnelle métiers du notariat, à Agen avec l'ENAP, pour le Master droit de l'exécution des peines et droits de l'Homme.

M. Martin informe que son mandat de directeur de l'Institut de Droit et Economie à Périgueux prend fin à la fin de l'année universitaire.

M. Combeau remercie M. Martin pour son implication ainsi que les collectivités territoriales pour leur soutien au fonctionnement des antennes délocalisées.

b) Convention du M2 droit et gouvernance de l'UE délocalisé à Vilnius

M. Platon soumet au Conseil deux conventions pour renouvellement : la convention cadre et la convention de délocalisation de la deuxième année de master droit et gouvernance de l'Union Européenne à l'Université de Mykolas Romeris à Vilnius en Lituanie. Les mises à jour concernent notamment des personnes ressource, les dispositions financières, notamment les droits d'inscription à l'université de Mykolas Romeris (environ 3000 €) et les droits d'inscription à l'UB, y compris pour les bénéficiaires des places financées par le Gouvernement Lituanien. La refacturation de l'UB à l'université Mykolas Romeris est maintenue (salaire et frais de mission des enseignants mis à disposition par l'UB).

M. Platon précise que les étudiants sont tenus d'effectuer un troisième semestre en master 2 pour l'obtention du diplôme lituanien. Ce semestre sera consacré à la rédaction d'un mémoire, permettant ainsi aux étudiants déjà diplômés de l'UB de ne pas rester à Vilnius durant le troisième semestre.

M. Combeau remercie M. Platon pour sa contribution à la visibilité et au rayonnement de la Faculté à l'international.

- La convention cadre est adoptée à l'unanimité.
- La convention de délocalisation est adoptée à l'unanimité.

c) Conventions UE de professionnalisation : Action publique locale

- *HMS Avocats,*
- *Région Nouvelle-Aquitaine*
- *Cabinet Rivière Avocat*

Mme Tournepiche, chargée de mission professionnalisation, présente trois conventions dans le cadre de l'UE Pro « Action publique locale ». Cette UE est proposée à une quinzaine d'étudiants inscrits dans différents parcours de la mention droit public et sélectionnés pour effectuer un stage découverte de deux semaines (dans un cabinet d'avocats ou à la Région).

Mme Tournepiche remercie Mme Loulidi pour la convention avec la Région, et se réjouit du partenariat avec les cabinets d'avocats spécialisés en droit public. Elle informe Monsieur Ghesquière, représentant de Bordeaux-Métropole, de l'avancement des discussions relatives à l'élaboration d'une convention avec Bordeaux-Métropole qui sera présentée à l'occasion d'un prochain Conseil.

M. Combeau remercie Mme Tournepiche et l'ensemble des partenaires pour avoir réactivé cette UE Pro, particulièrement importante pour les étudiants suivant une formation de droit public.

- La convention UE Pro avec le cabinet d'avocats HMS est adoptée à l'unanimité.
- La convention UE Pro avec la Région Nouvelle-Aquitaine est adoptée à l'unanimité.
- La convention UE Pro avec le cabinet Rivière Avocat est adoptée à l'unanimité.

6. Demandes de subvention

- **Sur le budget de la Faculté**
 - a) ***Colloque IRDAP***

Mme Freleteau présente une demande de subvention pour un montant de 500 € sur un budget total de 5.760 €, dans le cadre du colloque sur « l'influence commerciale », organisé par l'IRDAP le 10 octobre prochain. Ce colloque est à destination des étudiants en apprentissage de quatre parcours de la mention droit des affaires. Il est également ouvert à la formation continue des avocats.

- La demande de subvention de 500 € est approuvée à l'unanimité.

b) Colloque CRDEI

Mme Tournepeche explique que la manifestation intègre principalement les étudiants des Masters droit européen et droit international et des étudiants des universités de Limoges, La Rochelle et Poitiers. Il s'agit d'une université d'été prévue sur 5 jours, du 16 au 20 septembre 2024 (3 jours à Bordeaux et 2 jours à Bayonne), et portant sur le thème « le pacte vert », avec la participation de toutes les universités de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'un réseau régional de recherche (EDAP) qui finance l'évènement à hauteur de 12.595 €. Le CRDEI participe à hauteur de 3.000 €, la Faculté de droit de Bayonne à hauteur de 1.500 €. La demande de subvention à la Faculté s'élève à 1.500 €, sur un budget total de 19.125 €.

M. Combeau précise que les Universités d'été sont incluses dans les maquettes de plusieurs masters ; il est favorable à cette demande.

- La demande de subvention de 1.500 € est approuvée à l'unanimité.

c) Association du Master droit pénal européen et international

Mme Baron présente la demande de subvention de l'association du Master DPEI pour la conférence inaugurale du Master 2, qui s'élève à 150 €. L'évènement, ouvert principalement aux étudiants, organisé chaque année, a eu lieu le 5 septembre dernier sous le thème « le rôle de la justice française dans la justice pénale internationale ».

- La demande de subvention de 150 € est approuvée à l'unanimité.

- ***Sur le budget des masters***

M. Combeau explique que l'association du Master Droit Pénal Européen et International (DPEI) demande une subvention complémentaire de 125 € sur le budget du master dans le cadre du projet qui a eu lieu le 5 septembre dernier, décrit ci-dessus.

- La demande de subvention de 125 € est approuvée à l'unanimité.

M. Combeau soumet la demande de l'association du Master SGAP qui sollicite une subvention de 200 € pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplôme le 22 novembre prochain.

- La demande de subvention de 200 € est approuvée à l'unanimité.

- ***Sur le budget de l'apprentissage***

M. Combeau rappelle que le Conseil émet un avis sur toutes les demandes de subvention faites par les associations de formations en apprentissage, avec l'accord préalable du responsable du CFA.

M. Raffray présente la demande de subvention de l'association du master droit de la vigne et du vin à hauteur de 8.275 € (budget master apprentissage), afin de couvrir les frais d'une activité pédagogique du master 2 pour 9 étudiants qui participent au congrès du centenaire de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, cette année en Bourgogne. L'association prend en charge le déplacement des étudiants non couverts par le dispositif de l'apprentissage. M. Raffray s'interroge par ailleurs sur la mise en place de la nouvelle procédure pour les demandes d'attribution d'une subvention.

M. Combeau souligne que la procédure administrative pour les demandes de subvention des associations a en effet été définie par une décision récente du Président qui ne fait que rappeler l'état du droit. Conscient des lourdeurs que cette procédure peut entraîner, il a, en concertation avec le directeur du Collège DSPEG, saisi la présidence. La demande de subvention de 8.275 € est approuvée à l'unanimité.

7. Questions diverses

En réponse à une question de M. Frenzel portant sur le devenir de l'UE Pro « Droit du Sport », Mme Tournepeche souligne les difficultés persistantes pour trouver des stages ; elle lui apportera des éléments plus complets d'un prochain Conseil.

Mme Loulidi informe les membres du Conseil que la prochaine Nuit du Droit aura lieu le 3 octobre 2024 sur le thème « *Le droit, un terrain pour le sport* », en partenariat avec la Faculté et l'association Lysias qui accompagne, dans leur préparation d'exercice d'éloquence, les élèves des trois lycées. Mme Cocula. M. Alvez, un sportif de haut niveau et un avocat participeront à cette manifestation.

M. Combeau rappelle que la Nuit du droit est une initiative du Président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius. A Bordeaux, la Faculté s'associe, depuis plusieurs années, à la Région et au Barreau de Bordeaux. Il souligne la nécessité de communiquer autour de l'événement afin de sensibiliser les étudiants.

M. Combeau propose de faire un point sur la rentrée lors du prochain Conseil et remercie les personnalités extérieures présentes durant la séance du Conseil :

- M. Duplan, rapporteur public à la 6^{ème} Chambre de la Cour administrative d'appel (CAA), représentant le Président Luc Derepas,
- Mme Zeghoudi, magistrate à l'École nationale de la magistrature (ENM), représentant Mme Roret, Directrice de l'ENM et remplaçant pour cette séance M. Lakssimi,
- Mme Vallée, Conseillère à la 1^{ère} Chambre civile, représentant Mme Gorce, Première Présidente de la Cour d'appel de Bordeaux,
- Mme Othaburu, représentant M. Seguin, Président de la Chambre du commerce et de l'industrie.

M. Combeau clôt la séance à 16h25.